



Ma societe en rachat plusieurs questions

Par **jenny94500**, le **30/11/2011** à **21:41**

Bonjour,rnrnrnMa societe en redressement judiciaire doit etre racheter la semaine prochaine le nouveau patron garde les clients les employer mais ma boite actuelle va fermée . Je change de locaux et de nom de societe ... Mon patron ma parler d'un avenant sur contract qui ne m'interesse pas .. si je refuse j'aurais le droit au licencement economique et à mes indemnités ? ou je suis " obliger de suivre" . rnJe peux demander un nouveau cdi ou un avenant est obligatoire ? rnrnrnMerci par avance

Par **pat76**, le **01/12/2011** à **15:12**

BonjourrnrnLe repreneur est tenu de reprendre les contrats de travail tels qui ont été conclus avec l'ancien employeur.rnrnPour toute mofificatio du contrat de travail, l'employeur devra obtenir l'accord du salarié.rnrnune modification entraînant une baisse de la rémunération pourra être refusée par le salarié.rnrnLe repreneur devra alors maintenir le contrat initial ou entamer une procédure de licenciement qui ne pourra être que économique.rnrnL'employeur devra justifier la raison économique.